

Notre proposition de loi constitutionnelle pour le RIC Constituant présentée à l'Assemblée nationale

La proposition de révision constitutionnelle introduisant le RIC Constituant portée par Espoir RIC 2022 continue de circuler.

Après avoir été mise en ligne sur le site des pétitions de l'Assemblée nationale par le collectif Opération RIC, **elle devient maintenant une véritable proposition de loi portée par le député Jean Lassalle** : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4516_proposition-loi

Cette proposition, cependant, n'a aucune chance d'être examinée si un groupe parlementaire ne la soutient pas. Pour cela, il est nécessaire que d'autres députés puissent la cosigner.

Nous demandons donc à nos concitoyens d'écrire à leurs députés pour leur demander de la soutenir. Nous demandons également à nos députés de la soutenir.

Il s'agit, pour un député, du meilleur gage pour obtenir notre confiance : **soutenir une proposition qui va élargir des droits** (actuellement restreints à notre classe politique) **à tous les citoyens.**

Pour ce qui est de Jean Lassalle, nous le remercions chaleureusement pour cette initiative et nous sommes prêts à collaborer avec lui s'il décide de s'engager, comme premier point de son programme à l'élection présidentielle, à soumettre à référendum populaire ce même texte dans les quinze jours qui suivent son éventuelle élection.

À ce jour, seule Clara Egger, la candidate d'Espoir RIC 2022, porte avec sérieux cette promesse émancipatrice à l'élection présidentielle.

Clara Egger, candidate 2022
et son équipe de campagne

